

# ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie  
[www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

**Referendum** 2010 du Ministère de la Culture à l'Inrap :

**Edito**

*« Au mieux de l'incompétence, au pire de l'intention de nuire ! »*

Faute de *quorum* atteint, le premier tour des élections professionnelles n'a permis de définir la représentation syndicale que de 2 interrégions, grand Est-Nord et grand Est-Sud. Pour rappel en 2007, le *quorum* avait été atteint dans toutes les interrégions et aussi au siège.

Le décompte de la participation pour cette année montre que le nombre de votants est bien souvent légèrement inférieur au *quorum* (50% des inscrits) permettant une élection au premier tour (il manque 4 votes pour méditerranée, 7 pour Rhône-Alpes, 9 pour Nord-Picardie,...).

A la CGT, nous faisons un constat bien préoccupant ! Les premières oblitérations de la poste montrent que les premières enveloppes ont été postées le 15 et de nombreux agents nous ont affirmé n'avoir reçu le matériel électoral qu'entre le 15 et le 17 mars, 15 jours ou moins avant le dépouillement du 02 avril. Rappelons que la circulaire fixant le calendrier du *referendum* prévoit un envoi du matériel électoral aux agents à partir du 1<sup>er</sup> mars !

En 2007, les agents de l'Inrap avaient eu un délai d'un mois pour voter. Cette année, malgré la spécificité de nos missions qui fait que bon nombre d'entre nous ne rentre chez eux que le week-end, voire moins, et que l'éclatement géographique des centres ne facilite pas la mobilisation, nous avons eu 2 fois moins de temps pour voter. A penser que l'administration du Ministère de la Culture ne connaît pas la spécificité de ses établissements publics... ou pire ! On comprendrait mieux pourquoi il était impossible d'obtenir du Ministère les décomptes intermédiaires des enveloppes déjà arrivées au bureau de poste !

*« A qui profite une telle situation ?  
- sûrement pas aux agents ! »*

Dans un contexte de libéralisation intensive de l'archéologie et d'attaques envers notre établissement, l'administration du Ministère pourra se gargariser sur les organisations syndicales des « monstres » (surnom des inrapiens).

Rappelons aussi qu'au *referendum* de 2007, Donnedieu de Vabres alors Ministre de la Culture avait adressé un courrier à chaque agent du ministère pour insister sur l'importance de la démocratie et du dialogue social. Rappelons aussi que c'est lui, un peu sous pression bien sûr, qui est monté au créneau auprès de son gouvernement et des parlementaires pour céder 350 monstres et accordé un plan de requalification (repyramidage) pour les autres déjà CDI !

**Cette année avec Frédéric Mitterrand c'est NADA !  
pas un mot ... on précarise...on délocalise...on désorganise !!!!**

**Donc à toutes et à tous :  
VOTEZ au 2<sup>e</sup> tour !**

# **Actualité** 2009 : de sérieuses difficultés

*L'année 2009 aura fini comme elle a commencé, dans la tourmente.*

*Si la loi 2003 se révèle tous les jours comme un véritable fléau, il n'en reste pas moins que la direction doit faire de sérieux efforts pour répondre au mieux aux missions qui lui incombent au risque de discréditer le service public.*

Appels d'offre (AO) des aménageurs publics et réponse de l'Inrap 2007-1er semestre 209

Opérations faisant l'objet d'un appel d'offre	nombre AO publiés	nombre réponses Inrap aux AO	réponse Inrap aux AO en %	nombre d'AO attribués à l'Inrap	% attribution Inrap/réponse Inrap	% attribution Inrap/nombre AO publié
2007	152	114	75%	85	74,56%	55,92%
2008	162	126	77,78%	85	67,46%	52,47%
1er semestre 2009	107	72	67,29%	38	52,78%	35,51%

Source : INRAP-DAF

## **Mise en concurrence : le principe de réalité arrive rue de Madrid !**

La Cgt a demandé à la direction d'inscrire à l'ordre du jour un point sur « *la mise en concurrence des opérations archéologiques et leurs conséquences* » au comité technique paritaire depuis plusieurs mois.

La direction a enfin accédé à cette demande et le point a été traité au CTP du 25 mars.

La direction a créé un comité de veille et prospective qui intègre un observatoire de la concurrence.

Grosso modo, la direction a enfin pris conscience de la situation en régions. Mais cela ne sera pas suffisant

## **La réponse de l'Inrap aux appels d'offre est en chute libre :**

La lecture du tableau ci-dessus fait apparaître une baisse vertigineuse de réponse de l'Inrap aux appels d'offre dès le début de l'année 2009. Ainsi, alors que 55 % des appels d'offre étaient attribués à l'Inrap en 2007, seuls 35 % le sont au 1er semestre 2009.

La Cgt a demandé, une nouvelle fois, que :

- ▶ la direction réponde à tous les appels d'offre,
- ▶ le tableau des appels d'offre des aménageurs publics (ci-dessus) soit renseigné par région et année pleine,
- ▶ la direction travaille avec la sous direction de l'archéologie pour fiabiliser l'observatoire sur la concurrence,
- ▶ les tarifs cessent d'augmenter,
- ▶ elle développe des partenariats avec les collectivités.

*Cette baisse de réponse aux appels d'offre est à mettre en relation avec 5000 j/h en moins pour les opérations de fouilles. La situation budgétaire de l'établissement, qui était déjà difficile, est devenue critique avec un déficit de plus de 3 millions d'euros en 2009.*

## **SGA : crash test réussi !**

Le chargé de mission projet stratégique a expliqué aux directions interrégionales et du siège de l'Inrap le pourquoi du report de la mise en place effective du système de gestion de l'activité (SGA) au 14 juin 2010. Selon lui, les raisons sont au nombre de trois :

▶ les futurs utilisateurs du SGA n'auraient pas bénéficié de toutes les formations nécessaires ; il y aurait eu des erreurs dans les convocations des personnels concernés...

▶ la reprise des données antérieures n'est pas complète et la fiabilisation engagée n'est pas encore aboutie...

▶ des pratiques rebelles « indigènes » en DIR subsisteraient en parallèle au SGA...

▶ l'ensemble de la mise en place du système a été reporté au 14 juin 2010.

Après cinq années de travaux sur la question et quelques millions d'euros, on attend tous une réponse à la question : **y-a-t-il un pilote dans le SGA ?**

## **Problèmes systémiques**

Si nul ne conteste la nécessaire mise en place des différents systèmes d'information afin de fiabiliser les procédures, de faciliter le travail des personnels et fiabiliser l'information, nous nous interrogeons sur certains dérapages.

▶ L'élaboration des systèmes d'information budgétaire et comptables (SIREPA), des ressources humaines (SIRH) et de l'activité (SGA) auront, selon la direction, mobilisé l'emploi de 55 ETP en 2009. C'est beaucoup et cela appelle quelques explications qu'on attend dans le détail.

▶ Mais ce qui est encore plus énorme est de voir les personnels de certains services, notamment DRH ou en DIR, laisser seuls en galère complète, sans formation, avec un pilotage inexistant face à leur nouvel outil de travail.

▶ Depuis plusieurs mois, la Cgt demande que les incidences de la mise en place des différents systèmes d'information sur la situation des personnels en terme d'organisation du travail et des services soient mis à l'ordre du jour du CTP, dont c'est la compétence.

Seule la DAF a fait ce travail. Pourquoi la direction générale ferme les yeux pour les autres ?

**Une fois de plus, la direction de l'Inrap n'a pas été en mesure de saturer le plafond d'emploi en CDI en 2009, préférant l'usage de la précarité pour répondre au besoins permanents. Quant à l'ouverture de 18 postes en externe pour 2010, c'est notoirement insuffisant.**

## Observatoire ministériel de la précarité : le ministère décroche le pompon

La réunion du 26 mars portait sur la précarité au ministère en 2008, soit un an après la CDIisation de 350 agents et le recrutements de 43 autres à l'Inrap. Les chiffres de 2008 sont éloquent tant le ministère, pas encore rénové, reste passif devant les difficultés rencontrées par les services et établissements en terme de sous-effectif, et de son corollaire, la précarité.

<b>2008 Inrap précarité</b>		Filières		
		scientifique et technique	administratif	hors filière
Nombre de contrats et d'avenants de temps par motif de recours	renfort	1142 (a)	137	0
	remplacement	0 (b)	0	0
	mission	0	4	12
Durée moyenne des contrats et avenants de temps par motif de recours	renfort	2,8	4,38	0
	remplacement	0	0	0
	mission	0	23,6	16,32
Nombre d'ETP annuel des CDD par motif de recours	renfort	208,77	34,14	0
	remplacement	0	0	0
	mission	0	3	7,3
Nombre d'ETP annuel des CDD réalisés		208,77	37,14	7,3
Coût de l'indemnisation chômage sur fonds propres (d)		504 819 euros		
Nombre d'individus physiques annuel (C)		520	87	10
Nombre de premières embauches en CDD (c'est-à-dire n'ayant jamais émargé à l'Inrap, soit depuis le 1er février 2002)		175	54	3

Source: MCC-INRAP

(a) : dont 889 contrats, (b) : il n'y a plus de contrat de remplacement, c) : ayant eu un contrat en 2008, (d) : la Cgt conteste se chiffre

**En 2008, 617 précaires ont eu un contrat d'une durée moyenne de 2,8 mois.**

**L'Inrap a fait 1295 contrats et avenants équivalent à 253,21 ETP .**

## D'une loi à l'autre : votre DG est un horrible hors-la-loi !

Même si le plafond d'emploi est une invention techno pour limiter, à part la sacro-sainte dé-dette, les capacités des services publics à répondre au mieux aux besoins des usagers, il n'en reste pas moins que, pour l'heure, il s'impose à tous.

En clair, c'est la loi. Sniff, mais c'est comme ça.

Depuis 2007, le plafond des emplois de l'Inrap est de 1953 ETP. Ce qui nous fait dire sereinement que les besoins permanents à l'Inrap sont au moins au nombre de 1953.

Pourtant depuis 2007, 250 de ces ETP sont pourvus par du CDD.

Au CTP du 25 mars, la Cgt a exigé l'application de la loi, l'autre, celle qui précise que les besoins permanents doivent être pourvus par du CDI. Nous sommes passés pour des dangereux gauchistes irresponsables.

Vous saviez que votre directeur général est un horrible hors-la-loi ??

## Délocalisation/gel interglaciaire

En préambule du CTP du 25 mars, 40 agents du siège ont intercepté le directeur général et le président pour savoir avec précision ce qu'ils faisaient sur le sujet de la déloc. Il leur a été répondu qu'un nouveau rapport était nécessaire pour apprécier avec précision la faisabilité de la délocalisation à Reims et son coût.

Côté thune, on pourrait peut être envoyé l'addition au secrétaire général du MCC ; s'il paie aussi vite qu'il casse l'établissement et les personnels ....



Avril 2010

# Le Droit des agents

## **Droit au chômage des CDA : les personnels se chargent de la question**

*Parce-que les personnels précaires en avaient ras-le-bol des non-réponses de leur ministère rénové au sujet de la question pourtant essentielle du droit au chômage des CDA, ils ont décidé avec leurs représentants de s'inviter à l'Unédic et au ministère de la Culture le 22 mars, histoire de faire avancer le dossier dans le bon sens. Le Cabinet du ministre s'est enfin agité pour réunir les administrations compétentes autour d'une table le 30 mars. A suivre.*

### **A l'UNEDIC,**

une soixantaine d'agents majoritairement précaires, ont envahi le hall et ont demandé à être reçus par Jean-Luc Bérard, le directeur général de l'Unédic. Là les personnels ont pu exposer toutes les difficultés relatives au nouveau contrat d'activités et au droit à l'allocation chômage.

L'Unédic a pris note d'une dizaine de questions sur le sujet et s'est engagée à y apporter des réponses rapides ; les personnels ayant demandé une réponse avant le 15 avril au plus tard.

### **Arrivés quelques minutes après au Ministère de la Culture,**

les 60 agents sont entrés tranquillement pour faire une intervention au comité technique paritaire ministériel. Une délégation d'une quinzaine de personnes a été reçue par la conseillère sociale.

### **hominidés-précaires.com**

Là, les personnels ont réhumanisé la question de l'ultra précarité en exposant toutes leurs difficultés quotidiennes : salaires impayés, retard d'allocation chômage, carrière inexistante, grands déplacements et ultra mobilité, opacité des recrutements CDI à l'Inrap et absence de recrutement interne, etc ...

### **Compte rendu de la réunion du 30 mars avec le ministère de l'emploi**

Le ministère de l'emploi partant du principe que le CDA est un contrat à durée déterminée, il n'y a pas lieu pour lui de faire examen particulier du CDA pour le référencer dans la convention UNEDIC, c'est le droit commun qui s'applique.

### **Démission non légitime**

Il a été précisé par le ministère de l'emploi qu'il y avait possibilité de « *neutraliser la démission initiale du CDA* » (dans le cas de démission non légitime) en appliquant le droit commun, à savoir l'article 4-e du règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009. En clair, **si la démission est suivie d'un ou plusieurs contrats de travail totalisant au moins 91 jours (3 mois), l'agent récupère les droits au chômage du contrat CDD, et notamment du CDA, duquel il a démissionné précédemment.**

Une chose est sûre : la vigilance

### **Le compte rendu en ligne :**

[http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/2010\\_04\\_01\\_CAB\\_ARE\\_CDA\\_CGT\\_SUD\\_FSU\\_FO.pdf](http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/2010_04_01_CAB_ARE_CDA_CGT_SUD_FSU_FO.pdf)

est de mise et en cas de souci, contactez-nous ! Par ailleurs, l'Unédic a assuré rester à notre disposition si problème.

## **En bref**

### **Préavis de grève Grand Est Sud : dé-primés**

Devant le taux très anormalement bas d'agent bénéficiant de prime de suppléance et face à l'inertie du directeur interrégional à répondre aux interrogations des personnels et de leurs représentants, le Sgpa Cgt a déposé un préavis de grève sur la question des primes de suppléance en GES pour le 23 mars 2010.

Le directeur interrégional s'est engagé à faire un bilan de la situation des agents au 15 mai 2010 et à résorber tout le passif courant depuis 2004 et cela avant le 30 juin 2010.

Et s'il fait son travail, le directeur, il a une prime ??

### **Rififi à Pontoise : faites vous-mêmes un compromis et devenez Drac !!!!!**

Un article publié sur le site Rue89 s'est fait l'écho des dernières pratiques patrimoniales mises en oeuvre par la municipalité de Pontoise et, accessoirement – hélas – de la DRAC Ile de France....

Citons la drakette : « *Vous savez l'archéologie... Notre travail, c'est de trouver un compromis entre des impératifs d'aménagement et la sauvegarde du patrimoine.* ». En matière de compromis, on peut mieux faire !!

Appréciez vous même la situation :

<http://www.rue89.com/2010/03/25/massacre-archeologique-en-cours-a-pontoise-144403>

### **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT**

**Avril 2010**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Région : .....

Tel : ..... Email : ..... INRAP SRA Autre : .....

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>